

La MRES convoquée en préfecture pour un rappel aux « principes républicains »

Les services de l'État et la Région reprochent à la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES) d'avoir accueilli, en octobre, des opposants à l'extension de l'aéroport de Lille-Lesquin. Or la désobéissance civile prônée par les activistes est jugée contraire au nouveau « contrat d'engagement républicain » créé par la loi « séparatisme ».

PAR SÉBASTIEN BERGÈS
lille@lavoxdunord.fr

LILLE. Séparatiste, la MRES ? La Maison régionale de l'environnement et des solidarités de Lille a été convoquée en préfecture, le 9 décembre dernier, pour un rappel aux principes républicains. Une première dans la région. « Un coup de tonnerre », décrit Philippe Pary, le président de l'association, qui héberge et fédère une centaine de structures.

« De telles incitations à la désobéissance civile s'apparentent à un trouble à l'ordre public. »

Les services de l'État reprochent à la MRES d'avoir accueilli dans ses murs, début octobre, un cycle de conférences des collectifs NADA et Stay Grounded. Des activistes en lutte contre l'extension controversée de l'aéroport Lille-Lesquin. Et des adeptes revendiqués de la désobéissance civile (lire ci-dessous). « De telles incitations à la désobéissance civile s'apparentent à un trouble à l'ordre

public, explique la préfecture à La Voix du Nord. Le contrat d'engagement républicain souscrit par la MRES précise bien que le signataire ne doit entreprendre ou inciter à aucune action susceptible d'entraîner de tels troubles. »

« ATTAQUER LES ÉCOLOS »

Contrat d'engagement républicain. Les mots sont lâchés. Le CER est une nouveauté créée par la loi « séparatisme » d'août 2021, portée par le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin. Toute association recevant des subventions doit désormais signer ce document exigeant entre autres le respect de la laïcité, de la liberté de conscience, « des symboles de la République », et tout simplement de la loi. Sous peine de perdre ses financements publics. Un cadre initialement présenté comme une digue contre le communautarisme et le radicalisme religieux. Mais dénoncé très tôt par le monde associatif, notamment sa mouvance écologiste, comme « flou » et possible attentatoire aux libertés.

« On avait vu dès l'origine les dérives de ce contrat léonin, raconte Philippe Pary. Le CER était censé viser les associations séparatistes, il sert finalement à attaquer les écolos. » Dans un communiqué publié sur le site de la MRES, le



« Pour tout dire, on s'attendait plutôt à être convoqués pour nos actions d'aide aux sans-papiers », ironise le président de la MRES, Philippe Pary. PHOTO FLORENT MOREAU

président marié : « Rien dans nos statuts, (...), nos modes d'action et nos décisions ne contredit les valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité, que nous défendons pied à pied. » La MRES n'étant pas l'organisatrice de l'événement d'octobre,

les services de l'État se sont contentés, pour cette fois, d'une mise en garde. « Je vous invite à la plus grande vigilance quant aux événements que vous pourriez être amenés à accueillir », a écrit le préfet Georges-François Leclercq dans un courrier du 21 dé-

cembre. Depuis, Philippe Pary juge que le dialogue s'est apaisé. « Mais il y a eu une alerte, et c'est perturbant », avoue-t-il. D'autant qu'émergent, au même moment, d'autres cas de tensions autour du CER, comme à Poitiers ou en Corrèze. ■

« Ils s'en prennent aux lanceurs d'alerte pour les réduire au silence »

La désobéissance civile non-violente, ils ne l'assument pas, ils la revendiquent. « Mais on ne l'envisage que lorsque tous les autres recours ont échoué », précise Charlene Fleury, coordinatrice du réseau européen Stay Grounded et du collectif local NADA, qui

pourfendent tous deux l'agrandissement de l'aéroport de Lesquin, la jeune femme a participé aux conférences données à la MRES, début octobre.

« La MRES ne faisait que nous accueillir c'est le seul endroit où on ait trouvé (le plan A, la mairie de

Faches-Thumesnil, étant tombé à l'eau) », explique la militante. Qui se dit tout sauf surprise par la réaction de la préfecture, après un signalement de la Région. « C'est un moyen déplorable de s'en prendre aux lanceurs d'alerte pour les réduire au silence, juge-t-elle. On les dérange. » Ce que réfute le conseil régional (lire ci-contre).

Malgré une mobilisation croissante de citoyens et d'élus, l'extension de l'aéroport poursuit son bonhomme de chemin réglementaire, en déjouant jusqu'à présent les recours en justice de ses pourfendeurs. Qui n'entendent pas désarmer pour autant. « On est dans notre bon droit quand on défend les conditions de vie des riverains, les ruelles phréatiques et la planète, persiste Charlene Fleury. On espère que les autorités ont autre chose à nous opposer que de l'intimidation. » ■



Le 8 octobre, en parallèle du cycle de conférences organisé à la MRES, des militants avaient tenté d'organiser une action à l'aéroport. PHOTO ARCHIVES FLORENT MOREAU

« On aurait fait pareil avec n'importe quelle asso »

L'attention de la préfecture ne s'est pas portée par hasard sur la MRES de Lille. Elle y a été attirée par un signalement du conseil régional. « Des riverains nous ont prévenus que des ateliers de désobéissance civile étaient organisés à la MRES, soutient Antoine Sillani, l'élu chargé de la vie associative au sein de la majorité de Xavier Bertrand. Nous avons donc écrit au préfet pour le sensibiliser. Il aurait été irresponsable de notre part de ne pas le faire. Nous sommes des élus de la République, notre règle d'or, c'est le respect de la loi. Et la désobéissance civile va à l'encontre de ce respect, rappelé par le contrat d'engagement républicain. »

Coincidence, la Région est aussi, en tant que principal membre du syndicat mixte gérant l'aéroport de Lille-Lesquin (le SMALIM), le grand artisan de son extension. Il n'en faut pas plus aux activistes de NADA pour discerner de peu avouables motivations politiques derrière l'empressement des élus. Des « interprétations » sans début de fondement, se récrie Antoine Sillani : « Notre position n'a rien à voir avec le sujet de l'aéroport. J'aurais eu la même attitude avec n'importe laquelle des 100 000 associations des Hauts-de-France. On signalerait automatiquement tout manquement à la loi. » ■